SciencesPo Rennes

CHAIRE TERRITOIRES ET MUTATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE

La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), 20 ans après

Jeudi 20 mai 2021

De 14h à 18h

En ligne

Webinaire organisé par la Chaire TMAP de Sciences Po Rennes sous la responsabilité scientifique de Thibault Tellier, Professeur à Sciences Po Rennes, en collaboration avec

Bretagne-Pays de la Loire RésOVilles Centre de ressources politique de la ville

FORS RECHERCHE SOCIALE

Séminaire ouvert à toutes et à tous sur inscription à partir du lien suivant :

https://forms.gle/VJ9gSwz8ZqPJ8aJK6

contact : chaire.tmap@sciencespo-rennes.fr

PROGRAMME

Cadrages universitaires

Thibault TELLIER, Professeur d'histoire à Sciences Po Rennes, « La loi SRU dans l'histoire de la politique de la ville ».

Florence LERIQUE, Professeur d'aménagement à l'université de Bordeaux, « Les reliefs juridiques du renouvellement urbain ».

Didier DESPONDS, Professeur de géographie à l'université de Cergy, « Ambitions politiques de la loi SRU et freins à la redistribution spatiale des logements sociaux ».

Témoignages

Catherine BARBE, à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction du ministère de l'équipement, a coordonné les travaux préparatoires à la loi SRU.

Christian NICOL, Directeur de Cabinet du secrétaire au logement Louis Besson (1997-2000).

Patrick RIMBERT, rapporteur de la loi SRU à l'Assemblée nationale. Ancien maire de Nantes.

Discutants

Bassem ASSEH, Premier adjoint de la ville de Nantes.

Manuel DOMERGUE, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre.

Erwan ROBERT, Directeur général de Bretagne Sud Habitat.

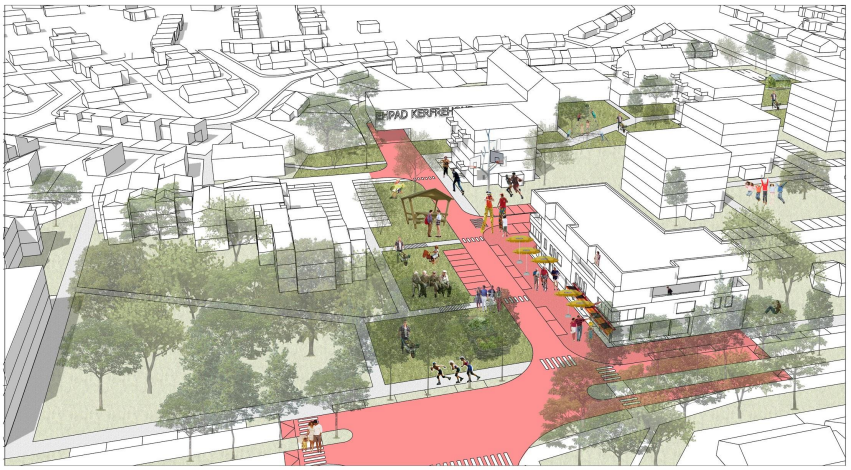

Perspective d'ambiance : opération de rénovation urbaine de Kerfréhour à Lanester

CADRAGE SCIENTIFIQUE

La loi adoptée le 13 décembre 2 000 est souvent citée en référence pour son article 55 qui imposait aux communes de 3 500 habitants (1 500 en région parisienne) de disposer d'au moins 20% de logements sociaux. La définition de la loi qui fait suite à un débat national lancé en 1999 ayant pour thème « Habiter, se déplacer, vivre la Ville » marque plus largement la volonté des pouvoirs publics d'apporter plus de cohérence dans les politiques d'urbanisme, du logement et de déplacements urbains. Élément moins souvent mis en valeur, le texte de la loi participe à toute une série de lois qui repensent l'organisation territoriale en avançant des grandes lignes de réforme. Les perspectives du développement durable sont également très présentes dans les ressorts de la loi. Si l'enjeu de la construction des logements sociaux à construire est évidemment au cœur du débat, la loi pose aussi d'autres questions tout aussi fondamentales comme la prise en compte de la périurbanisation, de la densité urbaine ainsi que de la remise à plat de la planification d'urbanisme.

En dehors des enjeux de la mixité sociale et de droit de l'urbanisme, la nouvelle loi modifie la planification urbaine définie en 1967 par la loi d'Orientation foncière. Elle souhaite de ce point de vue assurer une plus grande maîtrise du développement et du renouvellement des villes et des agglomérations. Elle propose pour cela un meilleur équilibre des agglomérations grâce aux SCOT porteur de la stratégie globale à l'échelle du bassin de vie. Le PLU se devait d'être plus souple et plus simple que les POS afin de traduire un projet urbain local.

La loi pose enfin des principes qui ont pris une importance substantielle ces dernières années : la lutte contre l'étalement urbain, la densification, la généralisation des documents de planification, l'urbanisme intercommunal et bien sûr la mixité sociale.

Que sont devenues ces ambitions ? La solidarité affichée dans le titre de la loi a-t-elle dépassé les frontières du texte pour faire l'objet d'une effective concrétisation ? Il sera intéressant à la lumière de l'urbanisme actuel de mesurer de quelle manière les objectifs de départ ont été atteints, reconvertis ou confortés. D'autres questions se doivent également d'être posées : en particulier, la mixité sociale reste-t-elle réaliste ou n'est-elle réellement qu'un idéal voire une utopie après vingt ans de tentatives multiples pour la rendre plus effective ? La généralisation de la planification sur deux niveaux a-t-elle dépassé le stade des vœux non exaucés ? Enfin, quel a été l'impact de la loi sur la question essentielle de la réorganisation territoriale ? Voici quelques questions qui pourront faire l'objet de contributions et de débats sur un texte majeur qui s'inscrit en réalité dans une constellation de lois qui reconfigurent l'action publique locale en matière d'aménagement, d'urbanisme et de logement.

La loi Solidarité et Renouvellement urbain a eu 20 ans en 2020. L'ambition de ce webinaire est double : d'une part resituer la loi dans son contexte originel ; d'autre part, tenter d'évaluer le chemin parcouru, les acquis ainsi que les éventuelles évolutions à envisager.

À PROPOS DE LA CHAIRE TMAP

Lancée par Sciences Po Rennes en 2015, la Chaire "Territoires et Mutations de l'Action Publique – TMAP" est pilotée par Romain Pasquier (Directeur de recherche CNRS). C'est un espace de rencontres et de dialogues entre acteurs académiques et acteurs de la gouvernance territoriale.

Après trois premières années (2015/2018) consacrées à sa structuration et où différents chantiers thématiques ont été explorés (échelles territoriales et processus de gouvernance, aménagement du territoire, démocratie locale, management organisationnel, etc.), la Chaire TMAP a fait le choix de thématiser ses activités pour la période 2018/2021.

Trois grands axes structurent désormais ses activités :

- Différenciations territoriales et expérimentations institutionnelles ;
- Accompagnement des transitions et résilience territoriale ;
- Gouvernances des solidarités humaines et territoriales ;

La chaire est soutenue par ses partenaires :

Chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique
Sciences Po Rennes
104 boulevard de la Duchesse Anne 35700 Rennes
+33(0)2 99 84 39 03
chaire.tmap@sciencespo-rennes.fr
www.sciencespo-rennes.fr

@SPRChaireTMAP
Chaire TMAP